FSU SNPES-PJJ

REGION ILE DE FRANCE

Paris, le 23 octobre 2009

La DPPJ et la DIR Ile de France n'ont toujours rien compris !!! NON AU FORMATAGE OBLIGATOIRE UNE DECISION COLLECTIVE QUI DOIT ETRE ENFIN ENTENDUE COMME TEL PAR L'ADMINISTRATION!

Lors des sessions de formation obligatoire du 24 septembre et du 8 octobre derniers, la majorité des personnels convoqués (à deux ou trois exceptions près) ont décidé, après deux heures de débat et à l'appel du SNPES PJJ FSU, de quitter la salle. Le jour même, le syndicat a pris attache avec la DIR, afin que les personnels puissent regagner leur service sans être inquiétés. La DIR a immédiatement averti les DD, dans ce sens.

Lors d'une audience que nous avons sollicitée auprès du DIR adjoint, le 7 octobre 2009 dernier, nous lui avons réclamé qu'aucune mesure ne soit prise à l'encontre des agents ayant participés au boycott. En raison du rapport de force engagé sur ce point, ainsi que du contexte particulier dans lequel se tenait cette audience (suite à la tentative de suicide de la directrice départementale de Paris) qui amenait nécessairement à plus de dialogue et moins de pression sur les agents, **Monsieur FAYOLLE a donné son engagement sur ce point.**

Pour autant, un courrier nominatif provenant de la DIR doit être remis en mains propres par délégation des DD et des responsables de service, aux personnels initialement convoqués sur les deux premières sessions. Ce courrier évoque la nécessité, pour eux, de justifier de leur absence, dans les huit jours. (Attention! : si un courrier non nominatif a été remis aux personnels, il ne s'agit que d'une simple information).

Il serait proprement scandaleux que ce courrier puisse participer, d'une quelconque façon que ce soit, à de l'intimidation envers des personnels et puisse s'inscrire, à ce titre, dans la continuité d'une politique de mise aux pas des agents. La DIR doit bien réfléchir : elle n'a rien à gagner à s'engager dans cette voie et ce, dans le contexte actuel. Le message du boycott était pourtant clair : il s'agissait d'un refus catégorique de l'instrumentalisation de la formation, d'un refus de l'infantilisation des personnels tenant notamment au caractère obligatoire de cette « information » et d'un refus de la remise en cause de leurs savoirs faires professionnels.

Nous proposons donc que les agents concernés ne restent pas isolés et qu'une réponse collective puisse être renvoyée à la DIR afin que celle-ci comprenne enfin les raisons de notre refus. Le fait de proposer une réponse collective peut rendre la procédure purement formelle et inopposable. Nous vous joignons un modèle de 1^{er} courrier en attendant de rédiger une lettre collective.

Nous invitons donc toutes les personnes concernées à venir nous rencontrer à la

DIR Ile de France, le lundi 26 octobre 2009, à 18 heures 14 rue froment 75011 - Métro Bastille

afin d'écrire ensemble une réponse collective.

Les agents qui ne pourraient être présents ce jour là, peuvent se manifester au plus vite à l'adresse suivante snpesidf@orange.fr pour nous communiquer leurs suggestions et afin que nous puissions leur faire part du texte élaboré ensemble. En attendant, si des collègues devaient subir une quelconque pression, de la part de la chaine hiérarchique, nous leur proposons de se mettre, sans tarder, en relation avec un membre du bureau syndical de leur département ou à défaut de contacter le secrétaire régional en laissant un message sur notre adresse mail.